

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Artechnic (Suisse) SA**, Avenue du Technicum 42,
2400 Le Locle
2.

Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3.

Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4.

Remarques: But: développement, conception, fabrication,
maintenance et commercialisation de machines spéciales et
d'assemblage, de dispositifs et composants d'automatisation;
accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des
tiers, dans l'intérêt de la société.
Dans le même délai de dix jours, les créanciers peuvent sollici-
ter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des
revendications de propriété reconnues fondées par l'administ-
ration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder
dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites

2053 Cernier

00555937